



Département de Haute-Savoie

Commune de SAINT-JEOIRE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 novembre 2015

Affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes.

Présents : NOEL Nelly, CHATEL Michel, BUCZ Carole, BOUDET Christophe, GROS Pascale (arrivée lors de la troisième délibération), ZADJIAN Eric, PRUDENT Valérie, BOZON Marie-Pierre, BRISSAUD Aurélie (arrivée lors de la troisième délibération), GAGNAIRE Sabine, GIRARD Frédéric, GOUTELLE Stéphane, MEYNET Lucien, MILLON Francis, PELISSON Yves, SOCHAN Fabienne.

Absents excusés : BOUVET Didier, DELERUE Nathalie (procuration donnée à Mme Bozon), GALTIER Aurore (procuration donnée à M. Chatel), PERRET Gilles (procuration donnée à M. Péliçon).

Absents: BOUVARD Thierry, FAVIER Benoit, MESSMER Karine.

Mme Fabienne SOCHAN est nommée secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 1^{er} octobre 2015

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

II - DELIBERATIONS

Mme le Maire fait état au conseil municipal de la décision prise depuis la dernière séance :

- Décision AG 2015-22 : choix de l'entreprise pour la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Le Conseil Municipal a approuvé 6 délibérations lors de cette séance (pour les consulter se reporter au panneau d'affichage de la mairie) :

Convention portant soutien à la lecture publique sur le territoire communal :

Mme le Maire expose au conseil municipal les principaux éléments contenus dans la convention à passer avec Savoie biblio et portant sur la définition des conditions de collaboration visant à développer la lecture publique sur le territoire communal. Cette convention a une durée de vie de 5 ans (2015-2020).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents (17 voix):

⇒ autorise Mme le Maire à signer la convention portant soutien à la lecture publique sur Saint-Jeoire.

Subvention exceptionnelle au CECAM - 60 € :

Mme le Maire fait part au conseil municipal du courrier du CECAM sollicitant la commune pour une aide financière pour un voyage scolaire de 2 jours en Alsace ayant pour but le devoir de mémoire (avec entre autre la visite d'un camp de concentration) pour les élèves de 3^{ème} prépa-pro. Le lycée professionnel privé explique que les élèves participeront activement au financement du voyage (diverses ventes, tombola...) et sollicite la commune, par courrier du 22 octobre dernier, pour une aide pécuniaire exceptionnelle pour 3 enfants habitant la commune. Mme le Maire propose que l'aide communale soit basée sur celle accordée lors des sorties classe de neige ou de découverte soit 10 € par jour et par élève.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix):

⇒ décide de verser une subvention exceptionnelle de 60 € (soixante euros) au CECAM pour le voyage scolaire précité (soit 10 € par jour et par élève sur la base de 2 jours de voyages pour 3 enfants de Saint-Jeoire).

M. Pélisson demande si la même aide sera accordée aux collégiens habitant Saint-Jeoire. Mme le Maire répond par l'affirmative.

Subvention exceptionnelle à la Péribambelle - 3 600 € :

Mme le Maire fait part au conseil municipal du courriel de l'association la Péribambelle sollicitant la commune pour une aide financière exceptionnelle visant à participer au coût du départ en retraite d'une de ses salariées. L'association explique que la convention collective qui régit son activité prévoit le versement d'une prime de départ à la retraite pour une employée en poste depuis 22 ans et estimée à 9600 €. L'association précise que diverses aides lui ont été octroyées pour faire face à ce coût important et non prévu.

La Péribambelle a donc, par mail du 20 octobre dernier, sollicité une aide financière supplémentaire et exceptionnelle à la commune de Saint-Jeoire pour la prise en charge d'une partie de cette prime de départ à la retraite de son employée.

Mme le Maire rappelle en réunion que la décision de lancer une pétition sur les réseaux sociaux sans en informer au préalable la mairie l'a énervée d'autant plus qu'un dialogue avait été initié avec la Péribambelle et que les élus avaient informé l'association de la procédure à suivre (passage obligatoire de cette subvention en CM). Elle informe que des fonds parlementaires et du département abonderont à hauteur de 6 000 € et qu'il reste donc 3 600 € à subventionner pour l'association. Mme Sochan s'interroge sur ce montant et pense que l'association aurait dû anticiper cette dépense. Mme Bucz rappelle que cette association rend de grands services à

la population mais estime qu'il n'est pas normal que la commune ait été prise en otage de la sorte. Elle souhaite que cette manière de faire ne se reproduise plus à l'avenir.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (13 voix - Mme Sochan et M. Zadjian ont voté contre, Mmes Noel, Bucz, Gagnaire et Prudent se sont abstenues):

⇒ décide de verser une subvention exceptionnelle de 3 600 € (trois mille six-cents euros) à la Péribambelle.

⇒ conditionne cette aide aux éléments cumulatifs suivants : la subvention ne sera versée qu'à l'été 2016 (août) et sous la condition impérative d'une poursuite de l'activité principale (accueil périscolaire) de l'association la Péribambelle lors de l'année scolaire 2016/2017. De plus, le conseil municipal souhaite affirmer qu'une telle subvention exceptionnelle ne sera pas versée à l'avenir pour un même motif.

Mme le Maire précise qu'elle s'abstient sur cette question car la commune et les élus ont été pris en otage dans ce dossier. Mme Prudent rappelle l'investissement important des élus dans les affaires communales et exprime sa grande déception quant au déroulement de cette affaire. M. Pélisson se dit surpris du manque de dialogue dans ce dossier entre l'association et la commune. Mme le Maire précise qu'un dialogue a eu lieu dès l'été avec la Péribambelle et qu'elle avait annoncé que la question serait abordée en séance de conseil municipal. M. Boudet confirme ses propos et précise que l'existence de ce dialogue a conduit à une hausse de la subvention municipale allouée en 2015 et au travail conjoint mené dans le cadre du PEDT.

Avis de la commune sur l'élaboration du schéma départemental de la coopération intercommunale :

Mme le Maire expose au conseil municipal le contenu du courrier de M. le Préfet qui porte sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dont l'adoption est prévue au plus tard le 31 mars 2016. Elle précise que l'article L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales énonce que ce projet « est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes...concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils se prononcent dans un délai de 2 mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, il est réputé favorable ».

Mme le Maire précise que ce document a été reçu en mairie le 06 octobre dernier et qu'il convient donc de se positionner.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents (19 voix):

⇒ émet un avis réservé sur la totalité du projet de schéma départemental de coopération intercommunale,

⇒ émet un avis défavorable au transfert de la compétence des gens du voyage à l'intercommunalité.

Commission administrative de révision des listes électorales :

Mme le Maire expose au conseil municipal que la liste électorale fait l'objet d'une révision annuelle effectuée par une commission administrative de révision. Cette entité comprend 3 membres :

- le Maire ou son représentant,
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet,
- un délégué choisi par le président du tribunal de grande instance (article L 17 2^{ème} alinéa du code électoral).

Mme le Maire informe que Mme Véronique Naillod-Zadjian a été désignée déléguée du tribunal de grande instance de Bonneville par ordonnance du président du TGI du 9 juin 2015 et que Mme Renée Gaillampiod a été nommée déléguée de l'administration par décision du sous-préfet de Bonneville du 11 mai 2015. Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de désigner, parmi ses membres, son représentant à cette commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents (19 voix):

⇒ désigne M. Michel Chatel comme représentant de Mme le Maire dans la commission administrative de révision des listes électorales.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif en 2014 :

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des présents (18 voix - Mme Brissaud s'est abstenue):

⇒ adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;

⇒ décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

III - AFFAIRES SOCIALES - Michel CHATEL

M. Michel CHATEL, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Sortie du conseil des seniors : elle a eu lieu le 5 octobre à Chillon, tout s'est vraiment bien passé.

Conseil des seniors: les nombreux projets ont repris (cours de yoga au patronage le jeudi matin, cours informatique en mairie, randonnées autour de Saint-Jeoire le mardi matin.....). Prochaine réunion du conseil des seniors le 30 novembre à 16h00, il sera suivi d'un pot offert par la commune à 17h30 en présence du conseil municipal des jeunes.

Réunion avec la FOL : elle avait pour but de faire un bilan du travail du coordinateur et de réfléchir au recrutement d'un(e) jeune en apprentissage (titulaire du BAFA préparant un BPJEPS) si possible de Saint-Jeoire afin de travailler pour le compte de la commune sur certaines actions.

Travail en direction de la jeunesse : Jordi le coordinateur continue à tisser des liens avec les jeunes de la commune, il a organisé pendant les vacances une après-midi cinéma. Il fait remonter en mairie l'exaspération des jeunes pour les récentes dégradations commises sur le territoire qui créent de fait un amalgame néfaste.

CCAS : le travail concernant la distribution des colis de Noël, cette année au plus de 80 ans (soit environ 100 personnes) se poursuit, les conseils des jeunes et des seniors y apporteront une aide précieuse et appréciée. Les colis seront composés de produits achetés aux commerçants de Saint-Jeoire.

IV- REVISION DU PLU - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part de l'information suivante :

Révision du PLU : le travail sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) se poursuit, notamment sur la spacialisation de l'axe social.

V - URBANISME COMMUNICATION - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part de l'information suivante :

AD'AP : la commission accessibilité s'est déjà réunie 2 fois depuis sa création avec l'appui apprécié de la personne référente en la matière au niveau préfectoral. La demande de dérogation de la commune pour le dépôt des dossiers AD'AP a été acceptée par le Préfet avec une date fixée au 27 septembre 2016. De gros travaux seront à prévoir.

VI- AFFAIRES SCOLAIRES - Christophe BOUDET

M. Christophe BOUDET, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Projet de PEDT : ce document est quasi finalisé, une réunion avec l'ensemble des acteurs concernés (enseignants, parents d'élèves, mairie, MJCI, EMI, association gérant le périscolaire notamment) a eu lieu et le bilan est positif.

Fresque de l'école primaire publique : il faudra, au vu de son état, l'enlever très rapidement et réfléchir à ce qui sera fait au même endroit par la suite.

VII- TRAVAUX - Eric ZADJIAN

M. Eric ZADJIAN, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

Travaux vieille route : les travaux de surface démarrent le 09 novembre. Le désamiantage de la canalisation concernée route des Moulins a pris du retard et ne sera peut-être réalisé qu'au printemps 2016.

Cimetière : de nombreux soucis administratifs ont été constatés ces derniers mois : 3 rétrocessions ont été acceptées par le passé par la commune alors même que les stèles ne sont pas exhumées. De même, 1 stèle a été identifiée mais sans corps. Ces constatations montrent clairement que la gestion du cimetière par la commune a été dénuée de rigueur ces dernières années. De nombreux travaux de remise aux normes seront nécessaires mais auront un coût important pour la collectivité. Le mur d'enceinte côté route départementale semble s'affaisser, il faudra certainement le consolider.

Radar pédagogique : l'examen des données du radar sur l'avenue de la tour de fer (dans le sens entrant de Saint-Jeoire) a relevé de nombreux excès de vitesse, une réflexion sera menée avec le conseil départemental.

Dégradations sur la commune : de nombreux faits ont été constatés cette année (en progression par rapport à 2014) sur différents sites (city-stade, gymnase qui a été mis sous alarme, office de tourisme...). La commune a systématiquement déposé plainte, des enquêtes sont en cours. Le coût estimatif de ces travaux est de l'ordre de 20 000 €.

PAVE (plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics) : M. Zadjian demande à M. Pélisson si ce document obligatoire pour les communes avant 2010 avait été réalisé. M. Pélisson répond qu'il n'en a pas connaissance. M. Zadjian explique que la réalisation de ce PAVE sera un coût supplémentaire pour la collectivité.

VIII- VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE - Pascale GROS

Mme Pascale GROS, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Fête des Rhodos : la soirée d'élection de miss Rhodos s'est très bien passée, la fête (qui aura lieu en juin 2016) se prépare, informations à venir prochainement.

Commission marché : elle s'est réunie et a travaillé sur la mise en place d'un règlement du marché souhaité pour le 1^{er} janvier 2016.

Marché de Noël : il est reconduit cette année et se déroulera le 19 décembre dès 17h30 sur le parvis de la mairie.

Vie des associations : un nouveau club sportif de boxe-thaï devrait s'installer à Saint-Jeoire avec des entraînements prévus au gymnase.

IX - ENVIRONNEMENT - Valérie PRUDENT

Mme Valérie PRUDENT, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

Ramassage des ordures ménagères: une semaine test (1 seul ramassage) aura lieu à Saint-Jeoire semaine 46 (9 au 13 novembre 2015) : **les OM seront ramassées mardi 10 mais pas de ramassage vendredi 13 novembre** afin de tirer un bilan de sa possible faisabilité sur le territoire. 4 points noirs de ramassage des OM sur Saint-Jeoire ont été relevés et des solutions à priori trouvées.

Problématique des déjections canines : une campagne de sensibilisation sera faite sur le panneau lumineux, le conseil des seniors propose la mise en place de canisettes et de distributeurs de sachets sur la commune, Mme Brissaud propose que les 2 conseils (jeunes et seniors) travaillent en partenariat sur ce projet.

STEP de Saint-Jeoire : elle a été détruite, le collecteur de Marignier fonctionne parfaitement.

X- ADMINISTRATION COMMUNALE - Frédéric GIRARD

M. Frédéric GIRARD fait part des informations suivantes :

Point sur les Brasses : des travaux d'aménagement sont finalisés aux Places (neige de culture), la réfection de chaussée se déroulera au printemps. La prévente des forfaits de ski aura lieu entre le 15 novembre et le 15 décembre avec une participation communale pour les enfants de la commune (sous conditions), il faut désormais passer à la mairie avant d'aller à l'office du tourisme.

Cérémonie du 11 novembre : elle commencera à 11h30 devant la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Prochain CM : il aura lieu jeudi 03 décembre 2015 à 19h30.

Téléthon 2015 : M. Meynet, qui est le référent en la matière, informe qu'il se déroulera les 4 et 5 décembre prochains, avec la vente de traditionnels beignets de pomme de terre. Les personnes souhaitant mettre en place des animations dans le cadre du Téléthon sont invitées à s'adresser à M. Meynet.

TOUR DE TABLE

Y. PELISSON : s'interroge sur la raison du refus du projet de clôture de l'entreprise SET alors que des panneaux ont été posés dans la cour de l'école privée à la même hauteur. Mmes le Maire et Bucz répondent que la clôture de l'école privée a été refaite à l'identique

et qu'elle répond à une nécessité de sécurité pour les enfants. Par ailleurs, elles ont rencontré la personne en charge de ce dossier dans l'entreprise et lui ont demandé des documents précis (permettant de régulariser la situation en raison d'une activité sensible) qui n'ont, à ce jour, pas été fournis. Mme le Maire rappelle enfin que le POS aurait pu être révisé bien plus tôt afin de revoir certaines contraintes existantes.

F. SOCHAN : rappelle que l'AG des donneurs de sang aura lieu le 13 novembre dès 18h30 au nid, un colloque sera proposé cette année par les pompiers avec 2 sujets principaux : l'arrêt cardiaque et l'obstruction des voies respiratoires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21h45.

Le secrétaire de séance



Le Maire : Nelly NOEL

